

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 09/12/2024

Date de la convocation:
03/12/2024
Date d'affichage:
03/12/2024

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants 31

L'an 2024 et le 9 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Fröschwiller sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline, HOCH Georges représente André SCHMITT.

Suppléants – sans délégation vote : MM, HEBTING Benoît, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à ISEL Roger, MALL Philippe, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges.

Elus suppléants excusés :

Elus absents :

Titulaires :

MMES WALTER Clarisse.

MM RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle

MM. FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT

Secrétaire de séance BASTIAN Marc

Réf : 069.2024
Vote : A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

069.2024 : Site du Fleckenstein : nouveau programme architectural muséographique et scénographique : avant-projet sommaire n°1 et fixation du forfait définitif de MOE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°017.2002 du conseil communautaire en date du 11.03.2002 : « création de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein »,

Vu la délibération n°086.2022 du conseil communautaire en date du 12.12.2022 : « Développement territorial : projet global de valorisation du site du Fleckenstein : engagement du projet et recherche des cofinancements »,

Vu la délibération n°058.2023 du conseil communautaire en date du 25.09.2023 : « Projet global de redynamisation du pôle Fleckenstein : Nouveau Château des Défis® - Demande de cofinancements »,

Vu la délibération n°059.2023 du conseil communautaire en date du 25.09.2023 : « Projet global de redynamisation du pôle Fleckenstein : Nouveau Château des Défis® - remboursement des frais liés au montage du parcours »,

Vu la délibération n°103.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023 : « Développement territorial : projet global de valorisation du site du Fleckenstein : ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle suite à étude de programmation détaillée »,

Considérant le site du Fleckenstein et sa régie intercommunale d'exploitation, régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial,

Considérant l'avant-projet sommaire proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de valorisation du site du Fleckenstein relatif à la 2ème phase du projet consistant en la refonte du parcours scénographique « P'tit Fleck », l'amélioration d'usage des bâtiments et la remise à jour d'équipements techniques (la 1ère phase concernant le Château des défis ayant été mis en œuvre et étant opérationnel depuis mars 2024),

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé de Mme Mathilde MULLER, représentant l'équipe de MOE retenue pour le projet, ainsi que l'équipe des « Charrons »,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire (APS) n°1 du projet de refonte du parcours muséographique et scénographique du « P'tit Fleck », et d'amélioration de l'accueil des visiteurs, et son chiffrage fixé à 2 023 000 € HT, portant le coût global du projet (intégrant les prestations intellectuelles, frais administratifs et divers, et la phase une du projet global, hors frais financiers et ressources humaines) à 2 850 000 € HT,**
- **De fixer en conséquence le forfait de rémunération définitive du MOE à 323 680 € HT (2 023 000 € x 16 %),**
- **De demander au président de poursuivre les démarches nécessaires à la mobilisation de cofinancements sur ce projet, notamment auprès de l'Europe (notamment dispositifs FEDER et LEADER), de la Région Grand Est, de la CeA et de l'Etat (notamment dispositifs DETR et FNADT), dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,**
- **D'autoriser le président à signer et déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondants à l'APS n°1,**
- **De valider le planning prévisionnel de réalisation du projet comme suit :**
 - **Dépôt du dossier de permis de construire : décembre 2024**
 - **APD : 1^{er} trim 2025**
 - **PRO-DCE : début 2^{ème} trim 2025**
 - **Attributions des lots travaux : juin/juillet 2025**
 - **Préparation et démarrage des travaux : sept-octobre 2025**
 - **OPR : mars 2026**
 - **Ouverture au public : avril 2026**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 10/12/2024

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
BASTIAN Marc

Le président,
ISEL Roger